



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 11 décembre 2014

Délibération n°2014-12-11- 150

OBJET :

Décision modificative n°2 de l'exercice 2014

Exposés des motifs

Le projet de décision modificative répond à la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires au vu de l'évolution des dépenses et recettes de la communauté en cette fin d'exercice et en particulier après le vote des attributions de compensation 2014 définitives.

Recettes de fonctionnement

Certaines actions portées par la CASA font l'objet de subvention et génèrent des recettes :

- Subvention du conseil général pour le forum de l'emploi : 8 500 €,
- Subvention du conseil régional pour le forum de l'emploi : 5 000 €,
- Subvention de l'Agence Régionale de Santé pour l'ingénierie du Contrat Local de Santé : 20 000 €,
- Subvention de l'Etablissement Public d'Aménagement Orly Rungis seine-Amont pour le salon de l'immobilier d'entreprise : 3 000 €.

Au total, les recettes de fonctionnement augmentent de 36 500 €

Dépenses de fonctionnement

Les montants des attributions de compensation sont réajustés suite aux conclusions du rapport de la CLECT.

Les frais de gestions courantes sont abondés à hauteur de 297 591 €, en particulier pour réajuster le montant des charges sociales et des cotisations aux organismes. Il convenait aussi d'ajuster les frais d'honoraires et de consultants qui accompagnent la montée en charge de la CASA.

Est inscrit pour une somme de 26 356 € le remboursement de l'intérêt de l'emprunt de la ville d'Ivry-sur-Seine contracté par celle-ci, en compensation de la réduction de l'attribution de compensation, pour la construction et l'équipement de la plateforme de service Charles Foix. Le remboursement du capital se retrouvera dans la section dépense d'investissement.

Le virement à la section d'investissement est augmenté de **477 644 €** en lien avec l'augmentation des dépenses de celle-ci, en particulier en prévision de locaux provisoires complémentaires de la CASA

Au total, les dépenses de fonctionnement augmentent de 36 500 €.

Recettes d'investissement

Elles sont abondées par un virement à la section de fonctionnement à hauteur de **477 644 €**.

Dépenses d'investissement

Les lignes pour l'achat de matériel et de logiciel sont abondées respectivement de **50 000 €** et de **3 000 €** afin de compléter l'aménagement et l'équipement de la CASA.

Une ligne de **76 549 €** est créée pour compenser la réduction de l'attribution de compensation de la ville d'Ivry-sur-Seine pour amortir les dépenses engagées pour la construction et l'équipement de la plateforme de service Charles Foix. Cette somme est calculée sur la base du coût de la plateforme et d'un amortissement en 30 ans pour la structure et en 7 ans pour l'équipement.

Une somme de **379 796 €** est provisionnée en prévision de l'acquisition de bâtiments modulaires pour faire face au développement des effectifs de la CASA. Le programme devrait être réalisé entre le 15 décembre 2014 et le 30 avril 2015. Son coût prévisionnel est de 700 000€ (mobiliier inclus).

La provision pour la participation au capital social l'Agence France Locale (organisme créé et appartenant à 100 % aux collectivités territoriales et qui sécurise les emprunts de celles-ci et leur permet l'accès à l'emprunt dans des conditions globalisées et avec des taux fixes bas) est diminué de **232 700 €** car calculée sur le montant des recettes réelles de fonctionnement inscrites au compte administratif 2013 de la CASA diminué du montant des attributions de compensation versées aux villes.

La ligne « dépenses imprévues » est abondée de **200 000 €** pour anticiper d'éventuels besoins émergents sur la Plateforme Charles Foix.

Au total, les dépenses d'investissement sont en augmentation de 477 644 €.

Le conseil communautaire

Vu le code général de collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-19

Vu le budget primitif de l'exercice 2014, voté le 3 mars 2014.

Vu la décision modificative numéro 1, votée le 23 juin 2014

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

ARTICLE UNIQUE : la décision modificative n°2 de l'exercice 2014 est approuvée comme suit par chapitre.

Pour le président et par délégation
Jean-Claude Kennedy
Vice-président de la Communauté
d'agglomération Seine-Amont



1.47